



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

**Vos réf. :**

**Nos réf. :** LV/ALV/SWE/mvm/2018-90

**Votre correspond. :** Sabine Wernerus  
081/240 664  
sabine.wernerus@uvcw.be

**Annexe(s) :** 1

Courrier à adresser à :

M. Willy Borsus  
M. Jean-Luc Crucke  
M. Di Antonio  
Mme Gréoli  
M. Jeholet  
Mme De Bue

Namur, le 12 novembre 2018

Madame, Messieurs les Ministres,

**Concerne : Les tuteurs énergie au service de la population pour l'accès à l'énergie, l'accès à l'eau et la rénovation du bâti wallon depuis 10 ans !**

L'année 2018 célèbre les 10 ans de création du dispositif des tuteurs énergie. Ainsi, pour 64 CPAS à ce jour, les citoyens en difficulté bénéficient d'un accompagnement à domicile visant à améliorer leur confort énergétique et hydrique et à soutenir leur accès au logement décent.

Comme vous le constaterez dans le document récapitulatif des missions et actions concrètes des tuteurs énergie, ci-joint, le dispositif bénéficie actuellement d'une expérience accumulée au fil des années et de la reconnaissance du public concerné. Aussi, bien au-delà de la dimension technico-sociale qu'ils apportent, le travail combiné du service social du CPAS et des tuteurs énergie génère des réductions de consommation importantes (jusqu'à 1 950 kWh/an/ménage en électricité, 386 m<sup>3</sup>/an/ménage en gaz, par exemple) et donc une réduction du coût celles-ci non négligeable.

Partageant vos préoccupations relatives au Plan de lutte contre la pauvreté, à la réforme des primes et des prêts à taux zéro, à l'amélioration du bâti wallon et à la suppression de la précarité hydrique, nous sollicitons le Gouvernement wallon afin qu'il soutienne et renforce le dispositif des tuteurs énergie.

Acteur de première ligne pour les ménages précarisés, le CPAS doit en effet pouvoir disposer d'un appui technique pour concrétiser l'accès aux biens de première nécessité des publics précarisés.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

[www.cpasavenir.be](http://www.cpasavenir.be)

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur  
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10  
E-mail: [federation.cpas@uvcw.be](mailto:federation.cpas@uvcw.be)

Belfius: BE09 0910 1158 4657  
BIC: GKCCBEBB  
TVA: BE 0451 461 655

[www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

À l'heure de la réforme des points APE, nous demandons le maintien de l'enveloppe actuelle prévue pour les APE « tuteurs énergie » afin que ces montants continuent à être dédiés à ces postes spécifiques, en incitant les pouvoirs locaux à considérer le dispositif comme prioritaire. Aussi, nous sollicitons l'élargissement du dispositif à l'ensemble des CPAS grâce à un subventionnement complémentaire émanant d'autres ministres fonctionnels ou d'autres acteurs publics, parapublics voire privés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs les Ministres, l'assurance de notre considération très distinguée.

A black ink signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a large loop on the right.

Alain VAESSEN  
Directeur général

A blue ink signature with a large loop on the left and a horizontal line at the bottom.

Luc VANDORMAEL  
Président

*Copie de la présente pour information à :*

- La SWCS
- Le FLW
- La SPGE
- Aquawal